



Tarbes, le 6 novembre 2018

Communiqué de presse : Plan hivernal 2018-2019

Le dispositif relatif au « plan hivernal » est activé du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019. Il vise à renforcer les moyens mis à disposition ainsi que le suivi effectué par les opérateurs.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, le plan se décline de la manière suivante :

→ *En matière de moyens :*

- 37 places ont été créées supplémentaires, qui se répartissent en 15 places pour des abris de nuit famille, 12 places pour des abris de nuit isolés et 10 places pour des abris de nuit accueillant des personnes accompagnées de chiens.

- Un accueil de jour dont les horaires sont élargis est prévu avec le concours du Secours Populaire, du Secours Catholique, de la Halte Saint Vincent, du café solidaire et des Restaurants du cœur et pour Lourdes du centre communal d'action sociale (CCAS).

- 202 places d'hébergement pérenne sont également mises à disposition à raison de 68 places en hébergement d'urgence et 154 en hébergement d'insertion. Il est à noter que chaque année depuis 2014, entre 10 et 20 places supplémentaires ouvertes sont pérennisées, soit une augmentation de 48 places en 4 ans.

→ *En matière de suivi par les opérateurs :*

- Des maraudes mises en place par la Croix Rouge sont assurées dès le début de l'après-midi avec pour objectif d'orienter les personnes vers le 115 pour l'obtention d'un hébergement et/ou leur assurer un secours d'urgence.

- Une cellule de suivi du « plan hivernal » pilotée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), en lien avec le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) assure la coordination et l'adaptation permanente du « plan hivernal ».



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>